

S N I M

M A R S E I L L E

2 9 M A R S 1 E R A V R I L 2 0 2 4



AVIS DE COURSE
NOTICE OF RACE



avis de course

Autorité Organisatrice

Cette épreuve est placée sous l'autorité de la Société Nautique de Marseille.

Règles applicables

L'Épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans les règles de courses à la voile.
- Le règlement du Championnat IRC 2024 Méditerranée en équipage.
- Le règlement du Championnat IRC 2024 Méditerranée en Double.
- Le règlement du Championnat IRC 2024 Méditerranée en Solo.
- Les prescriptions de la FFV.
- Les règlements des Championnat fédéraux et des classements nationaux concernés.

Navigation nocturne : entre 19h30 et l'heure officiel du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

Les bateaux doivent être en règle avec les prescriptions des Affaires Maritimes ou les règles nationales pour les étrangers.

Identification sur les voiles

Un contrôle constant sera effectué pour le respect de l'article 14 des règles de classe IRC conformément aux RCV 77-annexe G. Tout bateau doit avoir un numéro de voile attribué par son Autorité nationale. Ce numéro doit être visible sur les voiles conformément aux règles de course (RCV77-identification des voiles).

Publicité

Une signalétique pourra être remise par l'organisation et devra être visible sur le voilier durant la SNIM. Si cette règle est enfreinte, la régulation World Sailing s'applique [DP].

Admission

L'inscription est ouverte aux voiliers :

- **MONOCOQUES JAUGES IRC 2024 (CERTIFICAT SER 2024 ACCEPTE)**
- **MONOCOQUES JAUGES ORC INTERNATIONAL 2024**
- **MONOTYPES**

Aucune modification de certificat IRC/ORC International n'est autorisée après le 15 mars 2024, sauf à l'initiative du Comité Technique pour effectuer une correction d'une erreur grossière ou qui résulterait d'une inspection d'équipement ou d'une contestation sur le rating avant le départ de la course.

Pour la jauge IRC, l'équipage doit être conforme à la règle IRC 22.4.2 : le poids de l'équipage ne doit pas excéder 85 kg multiplié par le nombre d'équipiers indiqué sur le certificat. Cette règle ne s'applique pas aux certificats pour équipage réduit émis selon la règle 8.2.1. La règle IRC 15.2 (d) ne s'applique pas.

MONOTYPES (si 8 bateaux inscrits dans la série). L'équipage doit être conforme à ses Règles de classe Monotype.

Grande Course pour les ORCI 0-IRC 0 ORCI 1-IRC 1 – ORCI 2-IRC 2 – ORCI 3-IRC 3 - IRC Solo - IRC Duo – Class 40

Les bateaux doivent être en conformité avec leur catégorie de navigation et la fiche de conformité du comité technique mise en ligne sur le site officiel de l'épreuve.

Le **vendredi 29 mars** ou en fonction de la météo le samedi 30 mars ou dimanche 31 mars les concurrents seront avisés par avenant affiché la veille avant 20h pour un départ samedi ou dimanche.

Inscriptions

Les bateaux admissibles sont invités à s'inscrire sur le site : <https://www.la-nautique.com/regate/snim-2024/>

Et en s'acquittant des droits requis avant le 10 mars.

Au-delà du 10 mars les droits d'inscriptions seront majorés de 15 %

Une remise de 25 % est accordée pour les équipages féminins et jeunes.

Pour une annulation d'inscription jusqu'au 15 mars 80 € seront conservés par l'AO (frais de dossier). Après cette date, le montant restera requis à l'AO.

Confirmation des inscriptions :

Le jeudi 28 mars 2024 à 22h.

Aucune confirmation le vendredi 29 mars 2024.

Droits

IRC/ORC INTERNATIONAL

| | |
|--------------|---------------------------|
| 6 à 7,99 m | 260 € + 15 € par équipier |
| 8 à 8,99 m | 290 € + 15 € par équipier |
| 9 à 9,99 m | 330 € + 15 € par équipier |
| 10 à 10,99 m | 380 € + 15 € par équipier |
| 11 à 11,99 m | 400 € + 15 € par équipier |
| 12 à 12,99 m | 450 € + 15 € par équipier |
| 13 à 13,99 m | 500 € + 15 € par équipier |
| 14 à 15,99 m | 600 € + 15 € par équipier |
| 16 m et plus | 700 € + 15 € par équipier |

SOLOS

180 €

DUOS

250 € + 15 € par équipier

MONOTYPES

300 € + 15 € par équipier

Les droits à payer devront être réglés avant le 10 mars 2024.

- en envoyant un chèque bancaire à l'ordre de la SNM en indiquant au dos le nom du bateau.
- en effectuant un virement bancaire en indiquant sur l'ordre « SNIM 2024, le nom du bateau » (attention tous les frais bancaires restent à la charge du donneur d'ordre).

Ass Société Nautique de Marseille
Délégation de service public DSP2



Le Pavillon flottant 20 Quai de Rive Neuve

13007 Marseille
IBAN : FR76 1460 7000 5169 0139
0366 209
SWIFT (BIC) : CCBPFRPPMAR

Classements

Une course devra être validée pour valider la compétition.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

Le classement IRC comptera pour Championnat IRC 2024 Méditerranée Équipage, Solo et Duo.

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30 le lundi 1er avril 2024.

Licences

Pour les MONOTYPES épreuves de grade 5A:

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile:

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger:

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros

Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Pour les groupes IRC, ORC International ou Class 40, épreuves de grade 3:

a. Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile:

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée:

Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger:

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.

Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

Les équipiers français et étrangers résidant en France licenciés FFVOILE s'inscriront avec leur numéro de licence compétition 2024.

Une autorisation parentale pour la régata est obligatoire pour les mineurs. Les équipiers étrangers devront présenter la licence de voile valide pour

l'année en cours délivrée par leur Autorité Nationale affiliée ISAF ou présenter une assurance en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 2 millions d'euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.

Instructions de courses

Les instructions de courses seront à la disposition des concurrents au secrétariat du comité de course de la SNIM au 23 quai de Rive Neuve 13007 Marseille. Elles ne seront remises qu'après dossier complet:

- Paiement des frais d'inscriptions.
- Certificat de jauge 2024.
- Liste d'équipage.
- Licences 2024 valides.
- Signature des décharges.
- Présentation de la carte d'autorisation de port de publicité 2024 pour les yachts sponsorisés.
- Attestation d'assurance.
- Documents nécessaires à la mise en conformité des bateaux avec leurs règles de classe.

Amarrage

Les voiliers seront amarrés gratuitement et regroupés à la Société Nautique de Marseille sous la seule responsabilité du propriétaire ou du skipper à partir du 26 mars 12h au 3 avril 12h.

En dehors de ces dates, l'accueil devra faire l'objet d'une demande auprès du secrétariat: secretariat@lanautique.com 04 91 54 32 03 poste 4 **et sera facturé au tarif passager.**



programme des régates / races schedule

| | | |
|---------------------|--------------------------------|---|
| Jeudi 28 mars | 9 h à 22 h | Confirmation des inscriptions à la SNM |
| Thursday March 28th | 9:00 am at 10:00 pm | Registration at SNM |
| Vendredi 29 mars | 10h30 15h00 | Briefing 1er signal d'avertissement/une ou plusieurs courses |
| Friday March 29th | 10:30 am 3:00 pm | Briefing Time of first warning signal |
| Samedi 30 mars | 9h30 11h00 | Briefing 1er signal d'avertissement/une ou plusieurs courses |
| Saturday March 30th | 9:30 am 11:00 am | Briefing Time of first warning signal |
| Dimanche 31 mars | 9h30 11h00 | Briefing 1er signal d'avertissement/une ou plusieurs courses |
| Sunday March 31th | 9:30 am 11:00 am | Briefing Time of first warning signal |
| Lundi 1er avril | 9h30 11h00 19h00 | Briefing 1er signal d'avertissement/une ou plusieurs courses Proclamation des résultats – Remise des prix |
| Monday April 1st | 9:30 am 11:00 am 7:00 pm | Briefing Time of first warning signal Final results – Prize giving |



Une régata
internationale
sur un plan
d'eau magique !







La Grande Course :
un parcours côtier
intense, un seul but :
arriver avant la nuit !



YACHT CLUB
DE FRANCE



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



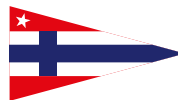
DÉPARTEMENT
BOUCHES-
DU-RHÔNE



METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE



VILLE DE
MARSEILLE



Société Nautique de Marseille



BANQUE
POPULAIRE
MÉDITERRANÉE

Pavillon Flottant
Quai de Rive-Neuve
13007 Marseille
Tél. 04 91 54 32 03
Fax 04 91 33 41 03

regate@lanautique.com
www.lanautique.com